

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mai 2023

Sous la présidence du maire,

Etaient présents :

Mme BELLANGER Isabelle, M. BOISSEAU Jean-Michel, Mme CAUDRON Margot,
M. DECORDE Gérard, M. DUCHAUFFOUR Jack-André, M.FOULONGNE Fabien,
Mme HIVANHOE Jeanny, M. LEFEBVRE Arnaud, M. LESUEUR Vincent.

Etait absent: M. MALET Hervé

Etait excusée : Mme HOUGUENADE Dominique

Pouvoir : Mme HOUGUENADE Dominique donne pouvoir à Mme BELLANGER Isabelle

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M.FOULONGNE Fabien

OBJET : Retrait de la C.C.P.V en tant que membre de droit du S.M.O.T.H.D

Le conseil municipal décide :

- D'approuver le retrait de la CCPV en tant que membre de droit du SMOTHD,
- D'approuver la reprise de la compétence « Très Haut Débit » par la CCPV en vue de sa restitution à ses communes membres,
- D'autoriser Madame la Présidente de la CCPV à effectuer toutes démarches administratives nécessaires et à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

OBJET : Avenant 2023 à la Convention de fourrière animale

Le Conseil Municipal accepte l'avenant à la convention de 2021 qui fixe le tarif 2023 à 511.56 €.

OBJET : Devis entretien arbres

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis reçus par 3 entreprises pour la taille des arbres:

- SARL Kevin Grandeur Nature: 1584.00 € T.T.C
- LONGUEAUD ETIENNE E.I: 2400.00 € T.T.C
- CNUUDE NICOLAS: 924.00 € T.T.C

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise CNUUDE NICOLAS pour 924.00 € T.T.C

OBJET : Devis entretien toiture Eglise

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis reçus par 2 entreprises pour l'entretien de la toiture de l'église:

- NVO COUVERTURE: 1390.38 € T.T.C
- HOUEL COUVERTURE: 2448.00 € T.T.C

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise NVO COUVERTURE pour 1390.38 € T.T.C, sous réserve que la main d'oeuvre et les ardoises soient bien incluses dans le tarif.

OBJET : Travaux de voirie à Redderies

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise SARL LONCKE pour 2131.82 € T.T.C, à 10 voix pour et une abstention.

OBJET : Avis sur demande de dérogation scolaire

Le Conseil Municipal décide de donner un avis défavorable aux demandes de dérogation aux familles qui en font la demande, compte-tenu du risque de fermeture de classe à Blargies que cela pourrait engendrer.

OBJET : Participation au RPQS

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par l'ADTO pour l'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité de service du service assainissement.

OBJET : Pose d'un poteau incendie rue de l'Eglise

Monsieur le Maire présente les devis suivants:

- SIAEP BLARGIES: 3120.00 € T.T.C
- SIAEP GRANDVILLIERS: 5714.24 € T.T.C

Le Conseil Municipal:

- décide d'accepter le devis du SIAEP de Blargies pour 2600.00 € H.T soit 3120.00 € T.T.C
- décide de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Oise
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative au dossier.

OBJET : Mise à disposition des parcelles AD 78et AD 245

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire la mise à disposition annuelle gratuite des parcelles AD 78 et AD 245, au GAEC LESUEUR l'année 2023.

OBJET : Mise à disposition de la parcelle ZB 14

le Conseil Municipal décide de reconduire la mise à disposition annuelle gratuite de la parcelle ZB 14, à Monsieur Philippe FILLATRE pour l'année 2023.

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps non-complet.

Le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non -complet à raison de 28 heures hebdomadaires, soit 28 /35^{ème}, à compter du 01 Septembre 2023.

Monsieur le Maire est également chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

OBJET : Participation de la Commune à l'enlèvement des nids d'insectes

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 30 euros pour l'enlèvement d'un nid, sur présentation de facture acquittée. Ceci pour toute la durée du mandat.

Séance levée à 20h00